

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 3 FÉVRIER 2025 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 3

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences :      Monsieur Justin Raymond                      Monsieur Marc-Antoine Bellefroid  
                         Madame Patricia Rachofsky                      Monsieur Jean Asnong  
                         Madame Hélène Campbell                      Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

**2025-02-016 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

**Ouverture de la séance**

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Période de questions**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

2.2 Adoption du Règlement numéro 2025-02 autorisant le remplacement de l'entente à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.

2.3 Journée cycliste du Lac Champlain : Autorisation d'utiliser le réseau routier de la municipalité.

2.4 Réception d'une résolution de la Municipalité de Frelishburg se retirant de l'entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage technicien en prévention incendie.

2.5 Nomination d'un représentant au conseil des maires à la MRC Brome-Missisquoi.

2.6 Correspondance.

**Administration et finances**

3.1 Décision concernant le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)

3.2 Discussion concernant le financement du camion incendie.

3.3 Modification des tarifs de cellulaire.

**Engagement de crédits (dépenses)**

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

**Inspection et urbanisme**

6.1 Rapport d'inspection du mois de janvier 2025

**Voirie et hygiène**

7.1 Paiement du décompte progressif numéro 2 de Pavages Maska Inc.

7.2 Paiement du décompte progressif numéro 3 de J.A. Beaudoin Construction Ltée.

## **Loisirs, culture et vie communautaire**

### 8.1 Dossier d'aménagement du parc.

Varia

Période de questions,

Levée de la séance

#### **Adopté**

**Madame Patricia Rachofsky prend son siège à 19h35.**

#### **2025-02-017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024, en modifiant la résolution numéro 2025-01-013 en enlevant (dans ce secteur depuis plusieurs décennies) par « pour les adresses civiques à partir du 11 au 39 Rang des Duquette ».

#### **Adopté**

#### **2025-02-018 Adoption du Règlement numéro 2025-02 autorisant le remplacement de l'entente à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.**

CONSIDÉRANT QU'aux termes du décret 284-2000 du Gouvernement du Québec, en conformité avec la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01), Cowansville, East-Farnham et Abercorn ont conclu une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités, dûment approuvée;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Brigham et du Village de Brome à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville en vertu du Décret 903-2001 daté du 31 juillet 2001;

CONSIDÉRANT QUE Canton de Bedford, Bedford, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace de Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne (aujourd'hui Pike River), Stanbridge East, Stanbridge-Station et Sutton ont adhéré à l'entente de cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 331-2005 et daté du 13 avril 2005;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adhéré à l'entente de Cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 995-2008 et daté du 15 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes désirent modifier cette entente réputée conclue et modifiée en 2005, le tout tel que permis par l'article 24 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) pour autoriser le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT QUE la présentation, le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion ont dûment été donnés lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025 par le conseiller Monsieur Justin Raymond;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond que :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **Article 1. Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Article 2. Remplacement de l'entente**

La Municipalité de Pike River autorise la conclusion de l'Entente remplaçant l'entente existante relative à la cour municipale commune de Cowansville. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## **Article 3. Autorisation de signature**

Le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale Madame Lucie Riendeau sont autorisés à signer ladite entente.

## **Article 4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions prévues par la Loi.

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau, directrice générale

## **Adopté**

### **2025-02-019 Journée cycliste du Lac Champlain : Autorisation d'utiliser le réseau routier de la municipalité.**

Considérant la demande du comité organisateur du circuit cycliste du Lac Champlain d'obtenir notre autorisation pour emprunter notre réseau routier pour l'évènement du 7 juin 2025;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du comité organisateur aux conditions suivantes : Que les cyclistes doivent respecter la signalisation et les automobilistes sur tout le circuit et qu'advenant le cas où le service d'incendie serait requis que les frais seront facturés au comité organisateur.

## **Adopté**

### **2025-02-020 Réception d'une résolution de la Municipalité de Frelighsburg se retirant de l'entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie.**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser-réception de la résolution de la Municipalité de Frelighsburg à l'effet que la municipalité se retire de l'entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie.

## **Adopté**

### **2025-02-021 Nomination d'un représentant au conseil des maires à la MRC Brome-Missisquoi.**

Considérant que la Municipalité de Pike River est représentée par Monsieur Martin Bellefroid, maire, au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Monsieur Martin Bellefroid;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Monsieur Jean Asnong soit nommé représentant de la Municipalité de Pike River en remplacement de Monsieur Martin Bellefroid au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de Monsieur Jean Asnong, Monsieur Justin Raymond sera le 2<sup>ème</sup> remplaçant.

## **Adopté**

**2025-02-022 Décision concernant le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)**

Considérant que la création d'un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) est nécessaire afin de remplacer la directrice générale en cas de vacances ou d'incapacité d'assister aux réunions du conseil;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer une description de tâches pour approbation du conseil.

**Adopté**

**2025-02-023 Discussion concernant le financement du camion incendie.**

Considérant que la Municipalité de Saint-Armand désire procéder à l'achat d'un camion incendie;

Considérant qu'un règlement d'emprunt sera adopté pour son financement;

Considérant que la Municipalité de Pike River participe au remboursement d'une partie du financement et de la mise de fonds en vertu de l'entente entre les deux municipalités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Armand fera une mise de fonds de 160 000.00\$ et que la Municipalité de Pike River doit faire une mise de fonds de 55 425.00\$ qui seront versées à la livraison du camion;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à la majorité des conseillers présents, Monsieur Jean Asnong étant contre que la Municipalité de Pike River engage les sommes nécessaires à la mise de fonds et au remboursement du règlement d'emprunt.

**Adopté**

**2025-02-024 Modification des tarifs de cellulaire.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le tarif payable pour le cellulaire de la directrice générale et l'employé de voirie à 45.00\$ par mois pour leurs disponibilité les soirs et la fin de semaine.

**Adopté**

**2025-02-025 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-après décrite.

5908	Centre Main dans la Main	Dons	200.00
5910	Les Services EXP Inc.	Ass. Tech. Réfection chemin du Moulin	10 131.18
5910	Les Services EXP Inc.	Ass. Tech. Réfection chemin du Moulin	3 831.11
5911	Gestim Inc.	Inspection, permis et certificats	660.88
5913	Pascale Massé	Trio sapins, plus installation	370.00
	Solution Burotic 360	Contrat entretien et photocopies	1 023.15
			<b>16 216.32</b>

**Payables en ligne 2024**

Desjardins Visa carte Lucie	Internet WIX	60.09
Hydro Québec	Garage municipal	380.90
Hydro Québec	Hôtel de Ville	473.44
Hydro Québec	Éclairage de rue	389.48
CARRA	Régime de retraite des élus	38.88
	<b>Total</b>	<b>1 342.79</b>
	<b>Grand total 2024</b>	<b>17 559.11</b>

**Payables par chèque (factures 2025)**

5909	Excavation Bedford	Déneigement des chemins	26 889.29
	JLD Laguë	Réparation souffleuse	192.71
5912	Librairie Moderne	Achat de livres Médiathèque	329.50
5919	Matrec	Collecte, organique et déchets	4 950.53
5914	MRC Brome-Missisquoi	Quote part	39 066.00
5920	Nopac	Collecte recyclage	1 992.90
5915	Papeterie Cowansville	Fourniture bureau	120.71
5921	R.I.G.M.R.B.M	Enfouissement ordures/compost	805.58
5916	Solution Burotic 360	Entretien photocopieur	40.94
5922	Revenue Québec	Sommaire 2024	971.22
5918	Revenu Canada	Sommaire 2024	308.50
5917	SPA des Cantons	Frais administratifs année 2025	250.00
		<b>Total</b>	<b>75 917.88</b>

**Payables en ligne janvier 2025**

	Desjardins sécurité financière	Prime ass. Collectives/employés	660.08
	Desjardins Visa carte Lucie	Frais de poste/Internet	315.15
	Desjardins Visa carte Bruno	Essence camion	210.04
	BMR l'Homme et Fils	Article quincaillerie	5.73
	D.A.S.Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi	1247.13
	D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RQAP et CNESST	3795.06
	Pétoles Dupont	Huile à chauffage	861.81
		<b>Total</b>	<b>7 095.00</b>

**Grand total 2025 83 012.88**

**Adopté**

**Rapport d'inspection du mois de décembre 2024**

Le rapport d'inspection a été remis aux membres du conseil.

**2025-02-026 Paiement du décompte progressif numéro 2 de Pavages Maska Inc.**

Considérant la réception du décompte progressif de Pavages Maska Inc., pour les travaux réalisés sur le Chemin du Moulin au montant de 4 300.83\$ incluant les taxes;

Considérant que ce décompte a été approuvé par la Firme Les Services Exp.;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement.

**Adopté**

**2025-02-027 Paiement du décompte progressif numéro 3 de J.A. Beaudoin Construction Ltée**

Considérant la réception du décompte progressif numéro 2 de la compagnie J.A. Beaudoin construction Limitée pour les travaux réalisés sur le Chemin Morgan au montant de 22 635.68\$ incluant les taxes;

Considérant que ce décompte a été approuvé par la Firme Les Services Exp.;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement.

**Adopté**

**2025-02-028 Dossier d'aménagement du parc.**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de former un comité pour l'aménagement du parc. Le comité sera composé des conseillers Messieurs Justin Raymond, Marc-Antoine Bellefroid, la conseillère Madame Patricia Rachofsky et Madame Sylvie Poulin, adjointe administrative.

**Adopté**

**2025-02-029 Ouverture d'un poste pour un journalier de voirie.**

Considérant que l'ouverture d'un poste de journalier de voirie est nécessaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale de préparer une description de tâches et de la soumettre au conseil pour approbation.

**Adopté**

**2025-02-030 Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 20 :45 heures

**Adopté**

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau, d.g,

**Certificat de disponibilité de crédits**

---

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 3 février 2025.

---

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Martin Bellefroid Maire